

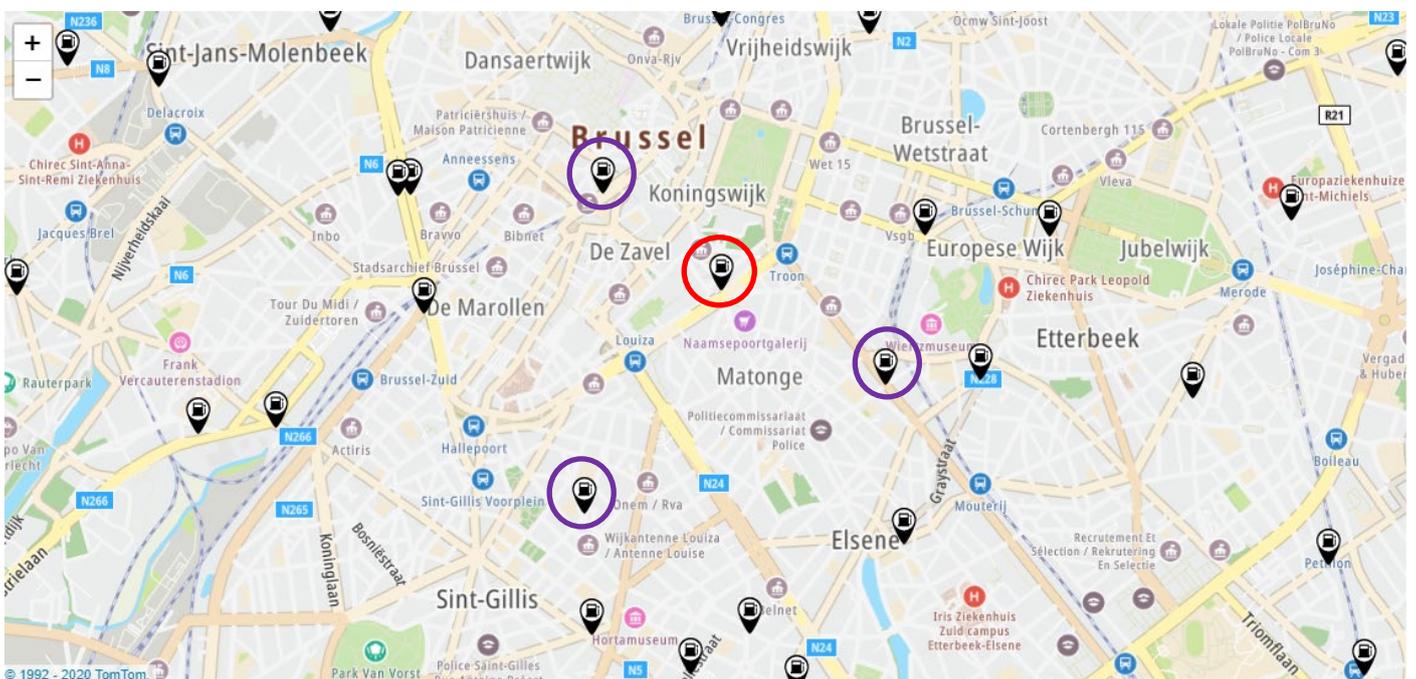
## Erratum Rapport d'incidences « Réaménagement de l'avenue de la Toison d'Or et du boulevard de Waterloo entre la Place Louise et la Porte de Namur »

Concernant la station-service, aux différents endroits où il est mentionné dans le rapport d'incidences que celle-ci est supprimée, il faut tenir compte qu'à l'heure actuelle Bruxelles Mobilité est en préparation de négociations avec l'exploitant de la station-service afin de mettre fin à la concession. Le dossier est très complexe en termes juridiques.

Par rapport à l'impact de cette suppression sur les usagers, il faut souligner la présence de 3 stations-services en fonctionnement à moins de 2 km (au 178, rue du Trône à 1,6 km, au 4, place Hermann Dumont à 1,6 km et au 40, boulevard de l'Empereur à 1,7 km).

Des alternatives existent donc pour les usagers de cette infrastructure.

D'autres stations-service sont présentes sur la Petite Ceinture également ; légèrement plus éloignées mais plus aisées en terme d'accès.



Source : Carbu.com

Les incidences positives à la suppression de la station-service sont les suivantes :

- Espace gagné
- Meilleure organisation de la circulation pour les modes actifs
- Suppression de l'auvent qui aura comme effet d'uniformiser l'aménagement urbain (ce qui permettra une meilleure cohérence pour les plantations, pour la circulation,...).

Les incidences du chantier sont les suivantes:

- Impact sur l'espace public : l'impact sera similaire à un chantier de voirie. L'emprise est plus petite que pour le chantier global.

Les structures de la station-service sont situées au-dessus des dalles du parking des 2 Portes. La mise en œuvre des travaux ne nécessitera pas des travaux plus profonds que pour des impétrants (travaux de type égouttage).

Les travaux consisteront en :

- démontage de l'auvent,
- suppression des pompes et des cuves.

- Impact en terme de mobilité : pour éviter toute interruption de trafic, il faudra tenir compte dans le phasage du chantier du temps que prendra le démantèlement de la station-service. Cette phase de chantier sera associée à un plan de déviation et de signalisation afin de permettre à chaque mode de déplacement de circuler sans danger.

Les mêmes mesures s'appliquent pour le démantèlement de la station-service que pour les travaux de réaménagement global.

Ces travaux impacteront surtout la sortie du parking public. De par sa position centrale sur la berme latérale les travaux n'impacteront pas les circulations dans et autour de la zone d'échange du tunnel. Une attention devra être portée pour ne pas impacter trop la circulation le long des commerces.

- Impact sur la durée du chantier : Les travaux de démantèlement de la station-service peuvent s'intégrer dans le phasage général des travaux d'aménagement de Toison d'Or sans en allonger les délais puisqu'ils peuvent se faire en parallèle avec d'autres interventions sur les lieux.
- Les mesures à mettre en œuvre concernant le démantèlement de la station-service sont identiques que pour les travaux de réaménagement global.
- L'impact de l'enlèvement des cuves n'est pas encore complètement établi car il dépendra de la proposition que fera l'entrepreneur (enlèvement par morceaux ou en une seule pièce).

Les incidences de la dépollution du terrain sont les suivantes :

Au stade actuel, on ne sait pas ce qui sera nécessaire d'excaver en matière de terres polluées ; ce n'est qu'après contact avec Bruxelles Environnement, une fois que les négociations avec l'exploitant de la station-service sont abouties, qu'on pourra effectuer les tests de terrain (carottages) qui nous indiqueront la nature et l'étendue de l'éventuelle pollution et par là même ce qui est nécessaire de faire pour y pallier. Ces éléments seront intégrés dans le cahier spécial des charges travaux.

Si des terres doivent être dépolluées, elles seront évacuées en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale sur un site qui permet le traitement de celles-ci en Flandre ou en Wallonie.

L'impact sur l'espace public et les voiries est identique que pour le démantèlement de la station-service (voir incidences chantier).

Les incidences si les négociations avec l'exploitant de la station-service n'aboutissent pas :

Si Bruxelles Mobilité obtient le permis d'urbanisme pour le réaménagement de l'avenue de la Toison d'Or et du boulevard de Waterloo entre la place Louise et la Porte de Namur, il faudra déposer une demande de permis modificatif pour la zone de la station-service qui devrait être maintenue.